

— Notre compatriote, M. Mantellier, président de Chambre à la Cour d'Orléans, et auteur de nombreux et précieux travaux sur l'histoire et l'archéologie de nos contrées, vient d'être élu membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

A Lyon, M. le président Barafort a publié, ces jours-ci, un important ouvrage sur *les Partages d'ascendants et les modifications à introduire dans la loi sur cette matière, à propos de l'enquête agricole*, et, M. Eloy, substitut du Procureur Impérial de Lyon, la *Biographie du procureur général Delangle*. Cette notice est écrite au point de vue le plus ferme et le plus élevé.

— Un ancien collaborateur de la Revue, M. Louis Fochier, avocat à Bourgoin, est décédé samedi, 15 janvier, à l'âge de soixante ans. On lui doit plusieurs travaux sur le Dauphiné et entre autres : *Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin* ; *Souvenirs historiques sur Bourgoin, Saint-Chef et Maubec* ; *Excursions aux environs de Bourgoin, Dompézieu* ; et enfin : *Souvenirs d'un bourgeois de Bourgoin*. Entouré de l'estime universelle, M. Fochier a été vivement regretté de ses concitoyens.

— Nos voisins de Grenoble nous ont devancé dans une amélioration désirée des Bibliophiles. M. Gariel, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, vient de faire paraître le 1<sup>er</sup> numéro de la Petite revue des Bibliophiles dauphinois, avec des bois charmants dus au crayon si spirituel et si fin de M. Rahoult. La Petite Revue paraîtra dix fois par an. La première livraison la place au premier rang et lui assure la longévité. Elle sera extrêmement utile à tous les hommes de pensée.

— M. le Ministre des beaux-arts vient d'allouer un crédit de 3,000 fr. pour réparations urgentes à faire à l'église de Saint-André-de-Bâgé, classée parmi les monuments historiques.

Cette allocation, jointe aux 2,000 fr. votés par le Conseil général et au produit des souscriptions particulières recueillies et à recueillir, permettra d'entreprendre, d'ici l'ouverture de la prochaine campagne, les travaux les plus indispensables de restauration et de conservation.

— Nous avons reçu de M. Noel, rédacteur de *l'Impartial de l'Ain*, une lettre qui nous annonce comment il a les annonces judiciaires pour l'année 1870.

Par un arrêté préfectoral du 19 décembre 1869, tous les journaux existant dans le département de l'Ain y ont un droit égal, les parties intéressées ayant la faculté de choisir le journal qui leur convient pour les insertions judiciaires.

A. V.